

# CONDITIONS DE FLOTTE LEXUS 2023

Valable dès le 01.01.2023

Quantité	Colonne 1 (1-3 véhicules)	
Catégorie	Rabais de flotte	Remarques
HEV/PHEV	8%	Incl. LC V8

Quantité	Colonne EV (1+ Fahrzeuge)	
Catégorie	Raibais de flotte	Remarques
EV	8%	UX 300e RZ 450e

## Conditions :

Colonne 1 & 2 ne sont **PAS cumulables avec le programme actuel de promotion des ventes** de Lexus Suisse et ne sont pas cumulables aux modèles spéciaux.

Notez les informations aux partenaires.

Le leasing préférentiel valable à la conclusion du contrat est cumulable avec le rabais de flottes.

## Validité :

Ces conditions de flottes sont valables dès le 01.01.2023 et jusqu'à révocation.